

Infos Municipales

Compte-rendu du Conseil Municipal

V oici un extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Chabons qui s'est tenu le 15 Avril dernier.

1 - AFFAIRES GENERALES

1.1 - Renouvellement bail de la Poste

La Commune est propriétaire du bâtiment abritant le bureau de la Poste.

Le bail arrivant à expiration, la société Locaposte sollicite un nouveau bail commercial d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2011.

Le loyer annuel est fixé à 6 272 € et il sera indexé selon l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE. La Commune doit fournir le diagnostic de performance énergétique du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

Le Maire informe qu'il a été contacté par la direction de la Poste qui souhaite l'entretenir sur le devenir du bureau de Chabons. L'orientation d'une transformation en agence postale semble de plus en plus à craindre ce qui impliquerait pour la Commune une perte de recette (location) et des charges supplémentaires (charges de fonctionnement du bâtiment et gestion de personnel dont le salaire serait financé par la Poste dans une certaine limite).

1.2 - Recrutement personnel suite à départ à la retraite

L'agent A.S.V.P. part en retraite en juillet 2011 ainsi qu'un autre agent technique en 2012.

Le centre de gestion a été sollicité pour l'articulation des procédures de création et suppression de postes et les différents modes de recrutement liés aux profils de poste envisagés, à savoir

- un responsable des services techniques (catégorie C - agent de maîtrise) 25 h par semaine avec perspective d'un plein temps dans 1 an 1/2,
- un agent chargé de la surveillance sur la voie publique (catégorie C - adjoint technique 2^e classe) à 17 h 30 par semaine avec perspective à terme 27 h 30 par semaine.

Le centre de gestion a

- indiqué qu'il était possible de supprimer un poste sans difficulté à condition qu'il soit vacant
- confirmé les modalités de recrutement d'un agent de maîtrise (concours, promotion interne, C.D.D. 1 an)

Cependant il attire l'attention sur 2 points :

- la quasi-impossibilité de trouver des candidats pour un poste agent de maîtrise à seulement 25 h par semaine même s'il y a perspective d'un plein temps dans 1 an 1/2
- bien réexaminer les profils, un poste d'A.S.V.P. ne lui paraissant pas une absolue nécessité pour notre Commune.

Le groupe de travail s'est à nouveau réuni et, à partir des derniers éléments réunis, propose

- de créer le poste d'agent de maîtrise tout de suite à plein temps (35 h)

- de ne pas maintenir le poste d'A.S.V.P. devenu vacant mais de répartir les tâches relevant de ce poste sur les agents techniques actuels dont les missions seraient remises à plat et sur les adjoints.

Il est entendu que cette réorganisation doit comprendre la surveillance des sorties de l'école publique dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Proposition adoptée par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

1.3 Devenir du cabinet médical

Le Maire fait un rapide rappel chronologique sur la problématique du devenir du cabinet médical. Il indique avoir reçu depuis l'avis des Domaines sur la valeur financière du bâtiment abritant le cabinet.

Il propose d'adresser un courrier aux deux médecins et dont les points essentiels sont :

- confirmer tout l'intérêt de la Municipalité pour le maintien d'une telle structure sur la commune
- préciser qu'il convient de bien rappeler les responsabilités des uns et des autres. Il s'agit avant tout d'un problème national et des propositions gouvernementales permettant une régulation de la présence médicale sur tout le territoire sont attendues.
- Entre temps, la Municipalité souhaite contribuer dès que possible aux conditions de création d'une Maison de santé pluridisciplinaire mais un tel projet ne réussira que s'il est porté avant tout par les professionnels de la santé.

Infos Municipales

Il est donc proposé de réunir l'ensemble des professionnels pour créer les conditions de réussite d'un tel projet.

- Dans cette perspective, il est demandé aux médecins de bien vouloir faire connaître expressément leur position à ce sujet

Le projet de courrier est adopté et sera adressé en copie aux paramédicaux (infirmières, kiné, pharmacien).

1.4 - Installation d'un distributeur de billets

Le Maire signale qu'il a saisi l'opportunité d'une assemblée générale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, pour manifester le souhait, déjà exprimé il y a quelques années, d'installation d'un distributeur de billets sur la Commune. Une étude est donc en cours mais il y aurait peut être un coût pour la Commune ; affaire à suivre.

2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

2.1- Vote des taux des contributions directes

Avant de procéder au vote du budget primitif, il convient de fixer le taux des contributions directes.

Compte tenu des bases d'impositions prévisionnelles pour 2011 et en appliquant les taux votés en 2010, le produit fiscal serait de 367 677 €.

Suite au débat d'orientation budgétaire et pour permettre l'équilibre du budget 2011, il est proposé d'augmenter les taux des 3 taxes de 2 %.

TAXES	TAUX 2010	TAUX 2011
Taxe d'habitation	8,70 %	8.88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,29 %	17.63 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56,71 %	57.84 %

Adoptée à l'unanimité ; le produit fiscal sera de 375 064.11 €.

2.2. Vote du budget primitif 2011

Après examen des documents de travail, le **budget proposé est adopté à l'unanimité**.
Voir synthèse en page 5 du En direct Chabons

2.3 Vote propositions subventions 2011

Le Maire soumet au vote les propositions suivantes

- 1)
 - FRAPNA 100 €
 - Amicale des Donneurs de Sang
 - Burcin Chabons Oyeu 2 100 €
 - Batterie Fanfare de Chabons 152 €
 - FNACA Comité Local de Chabons 76 €
 - Joyeuses Amitié Terres Froides Chabons 152 €
 - Prévention routière comité départemental de l'Isère 76 €
 - Comité des Fêtes de Chabons 1 500 € (dont 500 € pris sur le budget culture pour le spectacle de Noël)
 - Art'Anim Chabons 4 000 €
 - Coopérative maternelle 76 €
 - Coopérative primaire 228 €
 - ACCA (subvention exceptionnelle) 160 €

N..B. Les subventions à attribuer aux associations sportives seront étudiées lorsque la Commune aura connaissance de la dotation de solidarité versée par la CCBE.

- 2)

Dans le cadre du contrat d'association avec l'École Privée le Tulipier le montant de la participation à verser à l'O.G.E.C. pour l'année 2011 s'élève à 11 085 € (un acompte de 5 000 € a déjà été versé - délibération du 11 février)

- 3)

La subvention annuelle versée au Sou des Ecoles comprend deux parties :

 - une somme allouée au titre du projet pédagogique annuel présenté par l'école publique et au prorata des effectifs scolaires, soit pour 2011, 5 300 €
 - une somme fixe au bénéfice du Sou des Ecoles pour son action propre auprès de l'école publique, soit pour 2011, 228 €

Adoptées par 14 voix pour, 1 abstention.

- 4)

Il est proposé de fixer la somme attribuée au C.C.A.S. pour 2011 à 2800 €.
Adoptée à l'unanimité.

2.4 Extension du groupe scolaire

Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2011) – Arrêt des modalités de financement du projet

Pour faciliter le bouclage financier de l'opération, une demande de subvention a été approu-

Infos Municipales

vée au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (D.E.T.R.) par délibération du 11 février 2011.

Cette délibération est conforme à l'axe 2 des catégories d'opération éligibles à la D.E.T.R. (construction ou rénovation de groupe scolaire et construction de crèches, haltes garderies et multi-accueil à vocation intercommunale).

La sous-préfecture souhaite que le Conseil Municipal arrête les modalités de financement du projet.

Un nouveau tableau de financement a été établi avec une demande de D.E.T.R. maximale calée sur 20 % du coût de l'opération (1 319 351€ HT) soit 263 870 €.

Cette demande modificative donne la répartition financière suivante :

- DETR :	263 870 € (20%)
- Conseil Général Isère :	395 805 € (30%)
- Commune :	659 676 € (50%)
(autofinancement et emprunt) :	
TOTAL	1 319 351 € HT.

Adoptée à l'unanimité

Sécheresse 2011 : ALERTE

Monsieur le Préfet de l'Isère vient de prendre un arrêté préfectoral n°2011138-0034 du 18 mai 2011 portant restriction provisoire de certains usages de l'eau avec la liste des mesures de gestion, la liste des communes et des bassins de gestion

CHABONS fait partie du bassin de gestion de La Bourbre.

Ce bassin vient de passer en **ALERTE** pour les nappes d'eau souterraines dont le niveau est inférieur à la moyenne, avec une tendance à la baisse, faute de pluie.

Les mesures d'interdictions :

- **remplissage des piscines** de plus de 5 M3 à usage privé, sauf 1ère mise en eau,
- **Le lavage des véhicules** hors des stations professionnelles,
- **Arrosage des pelouses, jardins, espaces verts de 6 H à 20 H.**

Retrouvez l'intégralité de cet arrêté sur notre site internet chabons.fr ou consultable en mairie.

Prochaine Réunion du C.M.

La prochaine réunion du Conseil Municipal de CHABONS aura lieu

Vendredi 17 Juin 2011
à 20 H 30

en Mairie de CHABONS
Salle du Conseil Municipal



Travaux rue de l'église

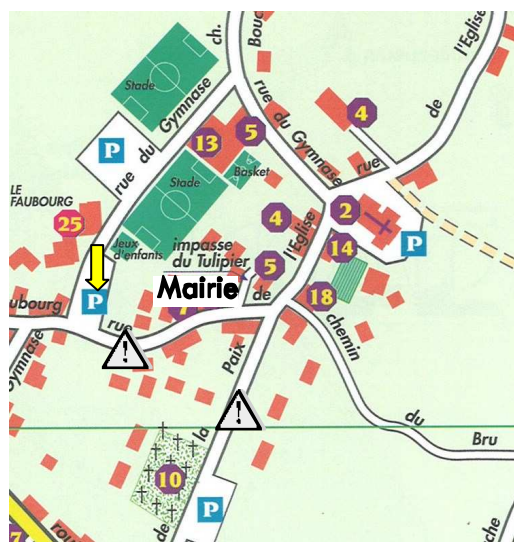
La création d'un réseau d'eaux pluviales est prévu rue de La Paix, direction rue de L'Eglise jusqu'à l'intersection du chemin du Faubourg.



Début des travaux 6 Juin 2011 pour une durée d'environ 2 mois.

Une information aux riverains concernés sera faite par les membres de la commission voirie avant le démarrage du chantier.

Pendant la durée de ces travaux, **la rue de l'église sera barrée sauf pour l'accès à la mairie, le stationnement se situera parking "Vaudaine".**



Programme Voirie travaux 2011

Rue de La Poste : création d'un parking
Chemin de Baraban, rue du Lac : réfection de voirie
Chemin de l'Orge, chemin du Ruy, chemins des Serves, des Ripeaux, de St Sixte : réfection de voirie
Chemin de La Combe : travaux d'assainissement
Chemin des Sources : Renforcement de l'accotement
Parking du cimetière : aménagement
Chemin du Faubourg : tapis d'enrobés

Coût total des travaux environ 210 000 €